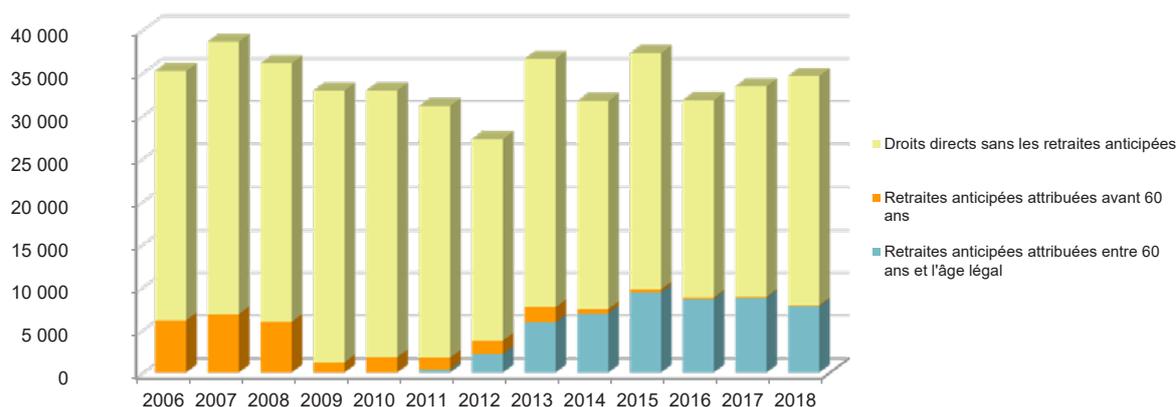




Retraités résidant en Carsat Aquitaine

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	16 622	26 394	43 016
Droits directs (retraites personnelles)	15 261	19 321	34 582
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 361	7 073	8 434
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 147	1 550	2 697

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 636	2 733	8 369
--	-------	-------	-------

Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	63,0 ans	62,6 ans
Droits dérivés	75,7 ans	74,0 ans	74,3 ans

Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,7%	11,3%	10,1%
Retraités bénéficiant d'une surcote	12,9%	12,8%	12,9%
Polypensionnés ⁽³⁾	36,3%	32,7%	34,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	322 230	420 089	742 319
Retraités percevant un droit direct seul	310 227	301 823	612 050
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 052	20 771	22 823
Retraités percevant les deux à la fois	9 951	97 495	107 446
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,8%	3,4%	3,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	65 171	26 650	91 821
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,0 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	747 €	605 €	667 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 156 €	985 €	1 072 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,5%	51,6%	38,2%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

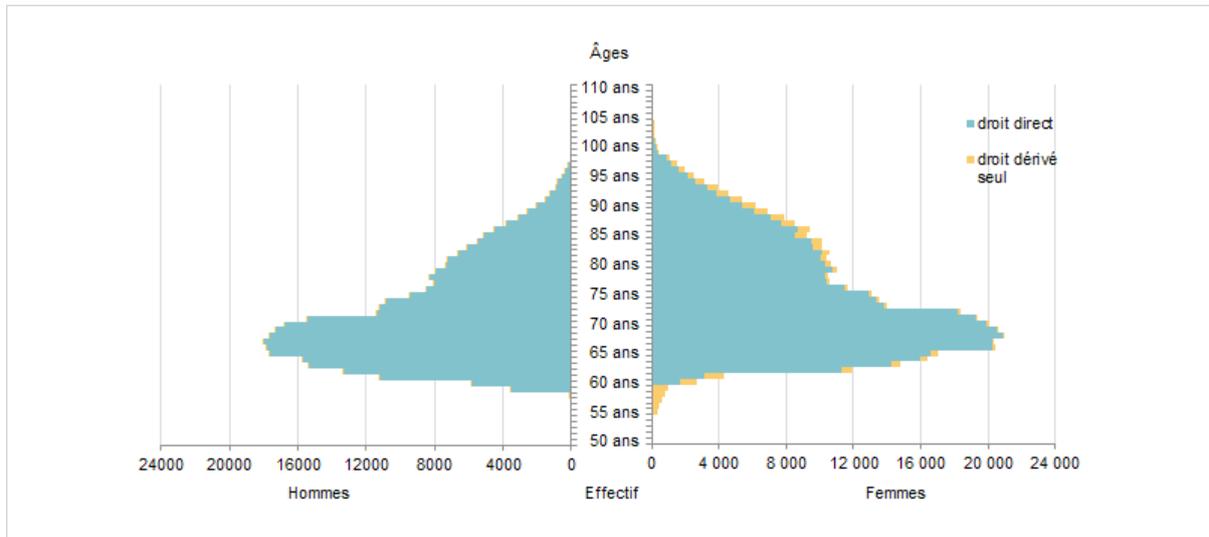
³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

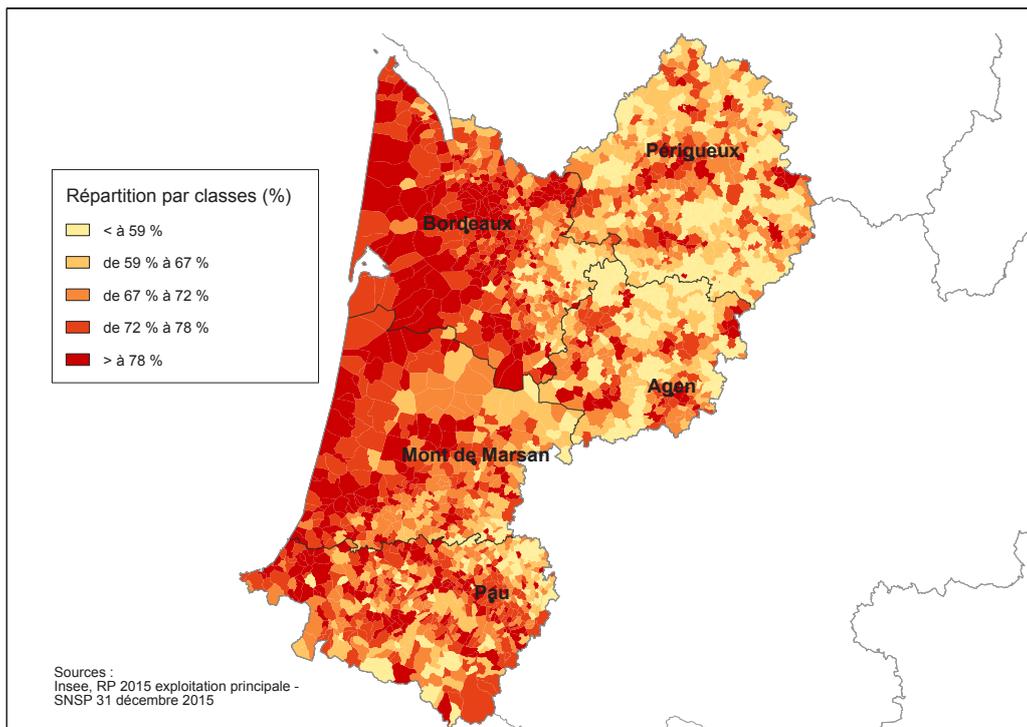
⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Aquitaine



Prestataires payés par la Carsat Aquitaine

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
24 - Dordogne	38 526	50 939	89 465
33 - Gironde	119 733	155 555	275 288
40 - Landes	36 019	47 425	83 444
47 - Lot-et-Garonne	30 314	39 573	69 887
64 - Pyrénées-Atlantiques	59 731	79 429	139 160
Total Carsat Aquitaine	284 323	372 921	657 244
Total hors Carsat Aquitaine	22 324	29 253	51 577
Ensemble des prestataires	306 647	402 174	708 821

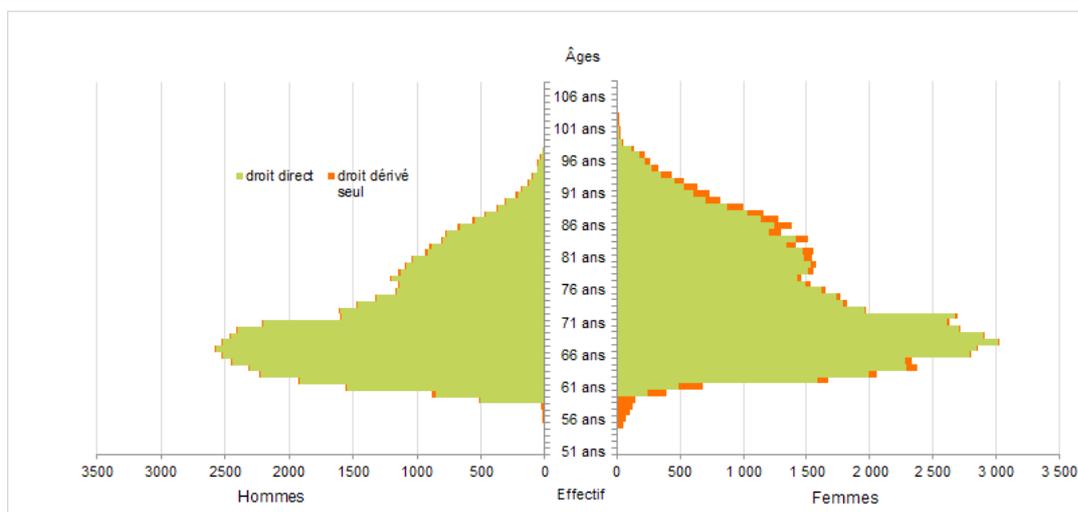


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 254	3 755	6 009
Droits directs (retraites personnelles)	2 015	2 682	4 697
Droits dérivés (retraites de réversion)	239	1 073	1 312
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	195	223	418
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	803	444	1 247
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,3 ans	73,9 ans	74,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	37,0%	36,0%	36,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	46 062	59 352	105 414
Retraités percevant un droit direct seul	43 938	42 072	86 010
Retraités percevant un droit dérivé seul	405	3 177	3 582
Retraités percevant les deux à la fois	1 719	14 103	15 822
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,8%	3,5%	3,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 739	4 149	13 888
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,0 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	674 €	574 €	617 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 115 €	957 €	1 034 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,6%	53,6%	41,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

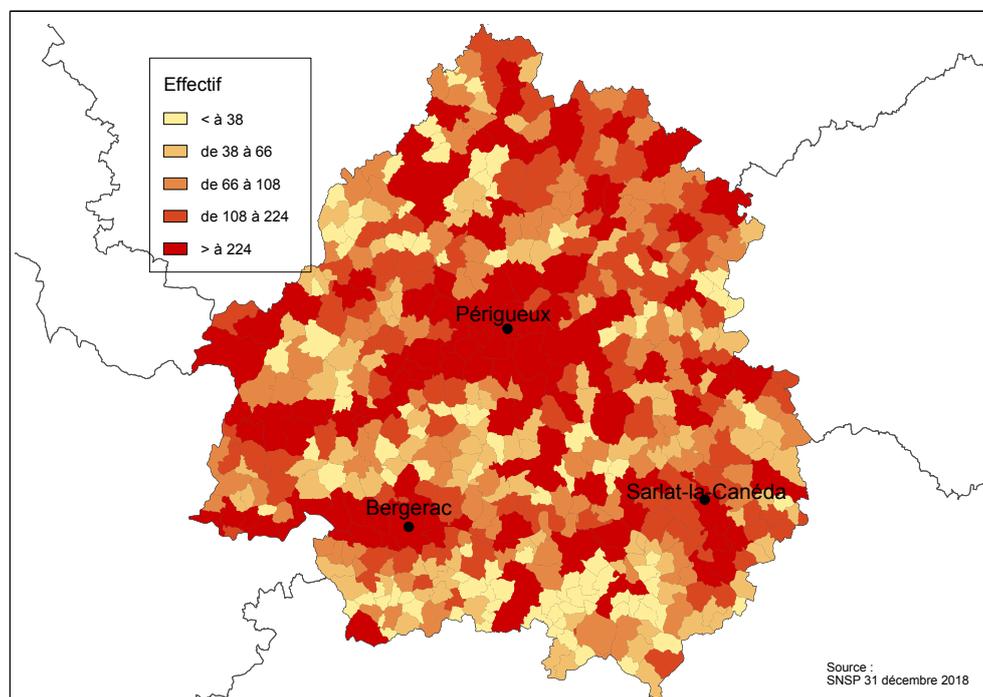
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Bergerac			
Nombre total de retraités	3 235	4 733	7 968
Retraités percevant un droit direct seul	3 112	3 206	6 318
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	217	236
Retraités percevant les deux à la fois	104	1 310	1 414
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	4,9%	4,6%
Périgueux			
Nombre total de retraités	2 373	4 124	6 497
Retraités percevant un droit direct seul	2 268	2 804	5 072
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	203	219
Retraités percevant les deux à la fois	89	1 117	1 206
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,3%	6,1%	6,5%
Sarlat-la-Canéda			
Nombre total de retraités	1 115	1 558	2 673
Retraités percevant un droit direct seul	1 054	1 099	2 153
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	76	84
Retraités percevant les deux à la fois	53	383	436
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,1%	5,2%	4,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

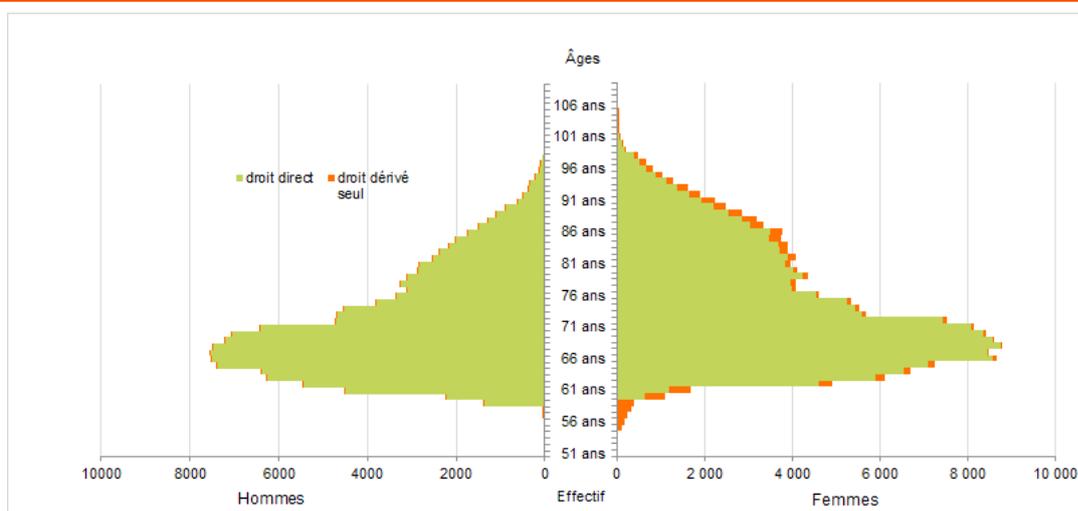


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	7 025	10 992	18 017
Droits directs (retraites personnelles)	6 546	8 209	14 755
Droits dérivés (retraites de réversion)	479	2 783	3 262
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	488	665	1 153
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 266	1 066	3 332
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,1 ans	62,7 ans
Droits dérivés	75,3 ans	73,9 ans	74,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	36,3%	32,2%	34,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	131 312	171 134	302 446
Retraités percevant un droit direct seul	127 182	123 886	251 068
Retraités percevant un droit dérivé seul	589	8 220	8 809
Retraités percevant les deux à la fois	3 541	39 028	42 569
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	3,1%	3,5%	3,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	24 721	10 246	34 967
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	785 €	627 €	695 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 178 €	1 013 €	1 098 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,4%	48,4%	35,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations de minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

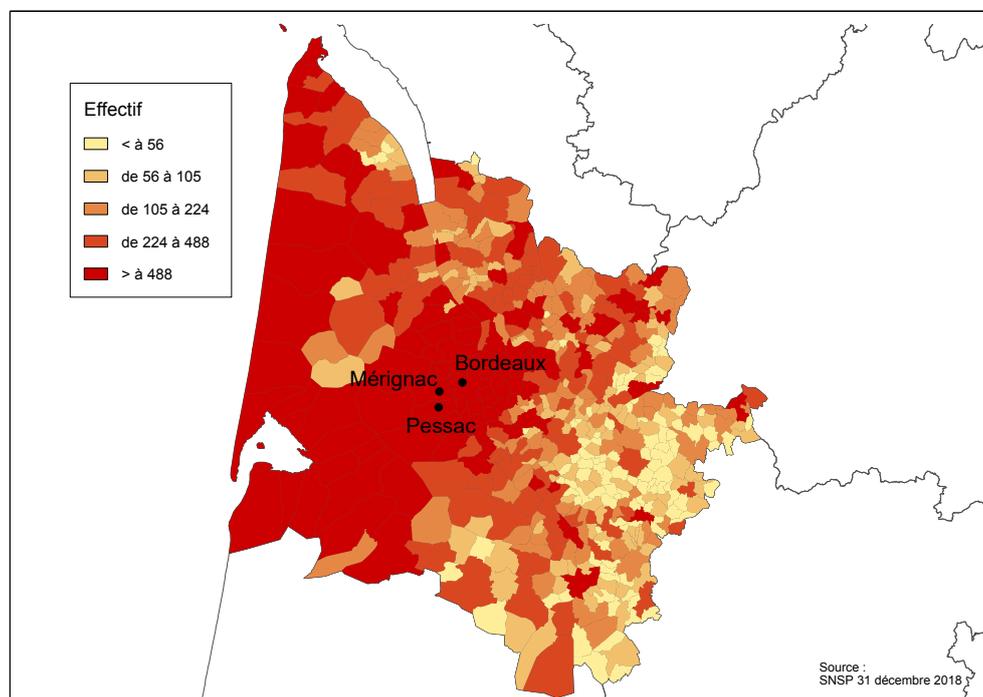
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Bordeaux			
Nombre total de retraités	14 252	21 275	35 527
Retraités percevant un droit direct seul	13 925	15 626	29 551
Retraités percevant un droit dérivé seul	35	977	1 012
Retraités percevant les deux à la fois	292	4 672	4 964
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,3%	5,5%	6,6%
Mérignac			
Nombre total de retraités	4 936	7 363	12 299
Retraités percevant un droit direct seul	4 789	5 364	10 153
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	286	302
Retraités percevant les deux à la fois	131	1 713	1 844
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,8%	3,2%	3,0%
Pessac			
Nombre total de retraités	4 575	6 164	10 739
Retraités percevant un droit direct seul	4 458	4 508	8 966
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	251	264
Retraités percevant les deux à la fois	104	1 405	1 509
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	2,9%	2,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

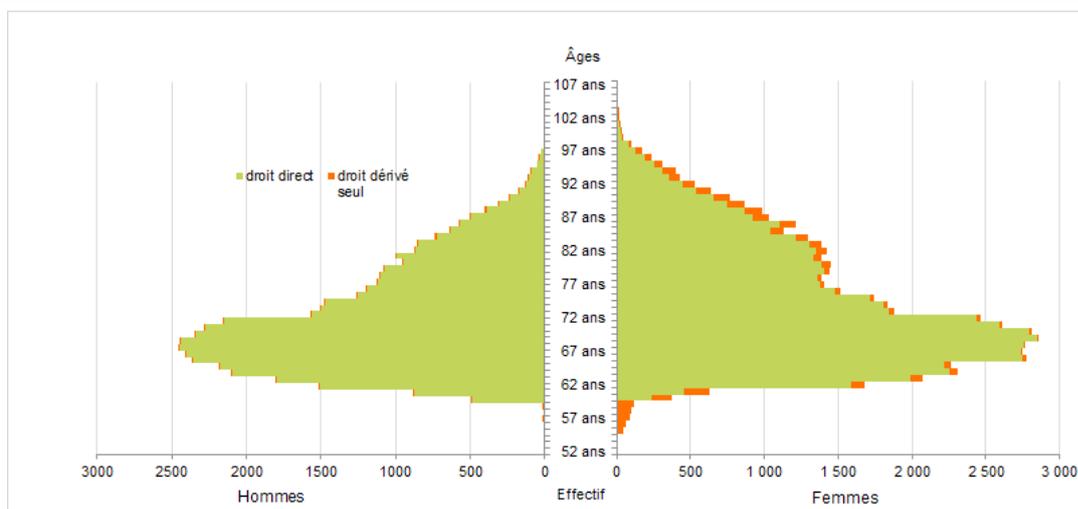


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 040	3 519	5 559
Droits directs (retraites personnelles)	1 865	2 533	4 398
Droits dérivés (retraites de réversion)	175	986	1 161
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	117	178	295
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	730	405	1 135
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,0 ans	73,6 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	40,2%	32,3%	35,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	43 559	55 869	99 428
Retraités percevant un droit direct seul	41 952	40 111	82 063
Retraités percevant un droit dérivé seul	291	2 881	3 172
Retraités percevant les deux à la fois	1 316	12 877	14 193
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,0%	2,7%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 298	4 264	14 562
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,6 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	725 €	586 €	647 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 141 €	961 €	1 053 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,6%	52,7%	38,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

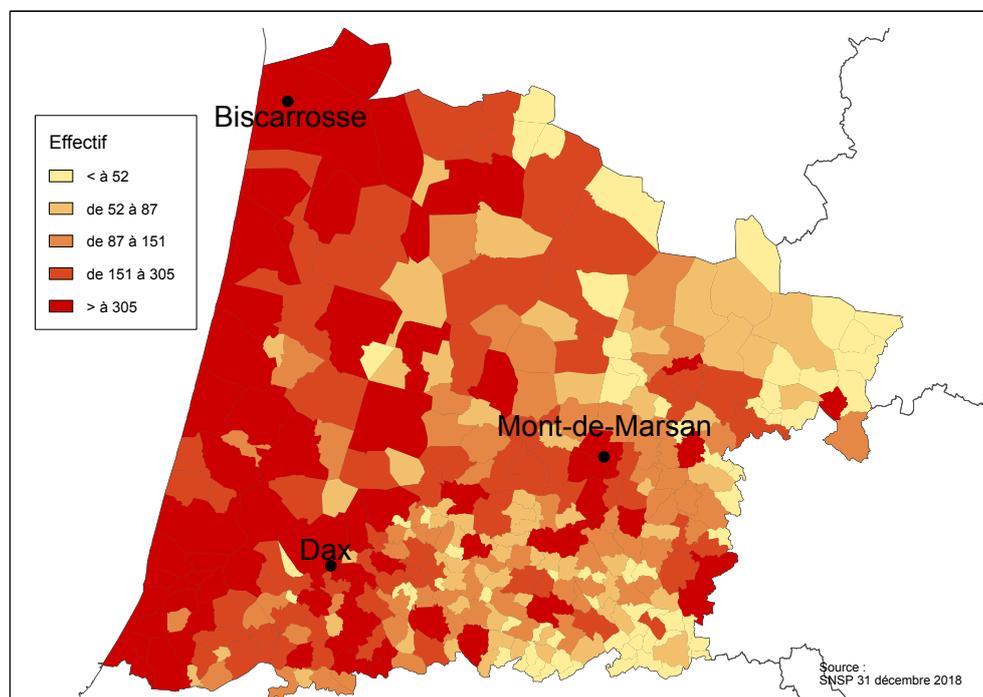
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mont-de-Marsan			
Nombre total de retraités	2 522	3 707	6 229
Retraités percevant un droit direct seul	2 445	2 676	5 121
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	188	191
Retraités percevant les deux à la fois	74	843	917
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	4,4%	4,4%
Dax			
Nombre total de retraités	2 115	3 649	5 764
Retraités percevant un droit direct seul	2 041	2 395	4 436
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	183	195
Retraités percevant les deux à la fois	62	1 071	1 133
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	5,0%	4,8%
Biscarrosse			
Nombre total de retraités	1 821	2 268	4 089
Retraités percevant un droit direct seul	1 792	1 704	3 496
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	78	84
Retraités percevant les deux à la fois	23	486	509
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,0%	1,9%	1,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

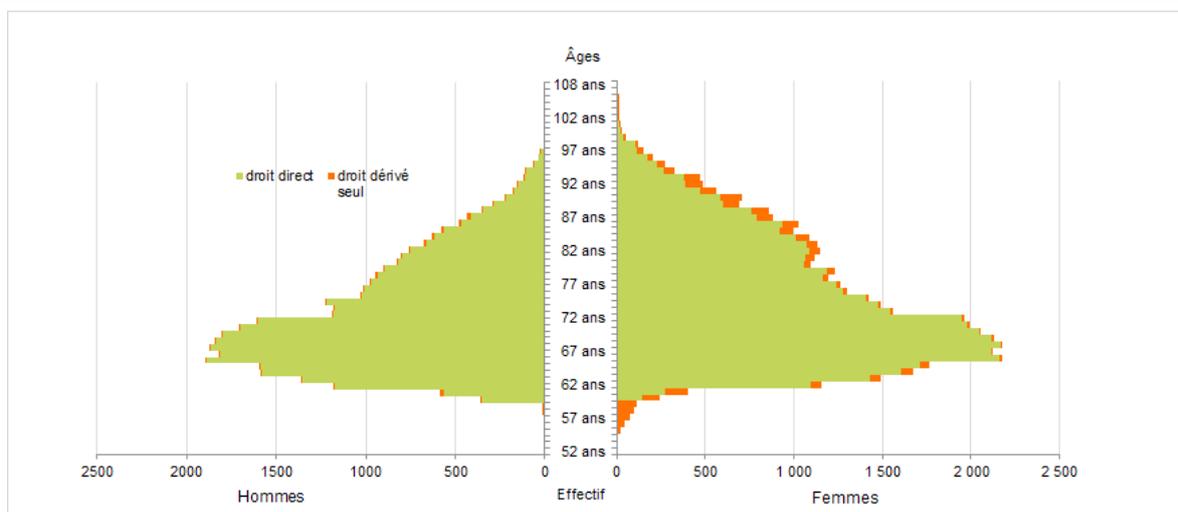


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 691	2 585	4 276
Droits directs (retraites personnelles)	1 521	1 816	3 337
Droits dérivés (retraites de réversion)	170	769	939
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	130	177	307
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	527	213	740
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,1 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,6 ans	74,3 ans	74,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	37,7%	35,6%	36,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	34 469	44 646	79 115
Retraités percevant un droit direct seul	32 781	31 433	64 214
Retraités percevant un droit dérivé seul	324	2 483	2 807
Retraités percevant les deux à la fois	1 364	10 730	12 094
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	3,4%	3,9%	3,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 382	2 341	8 723
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,4 ans	75,2 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	672 €	565 €	612 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 109 €	949 €	1 029 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,7%	57,8%	43,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

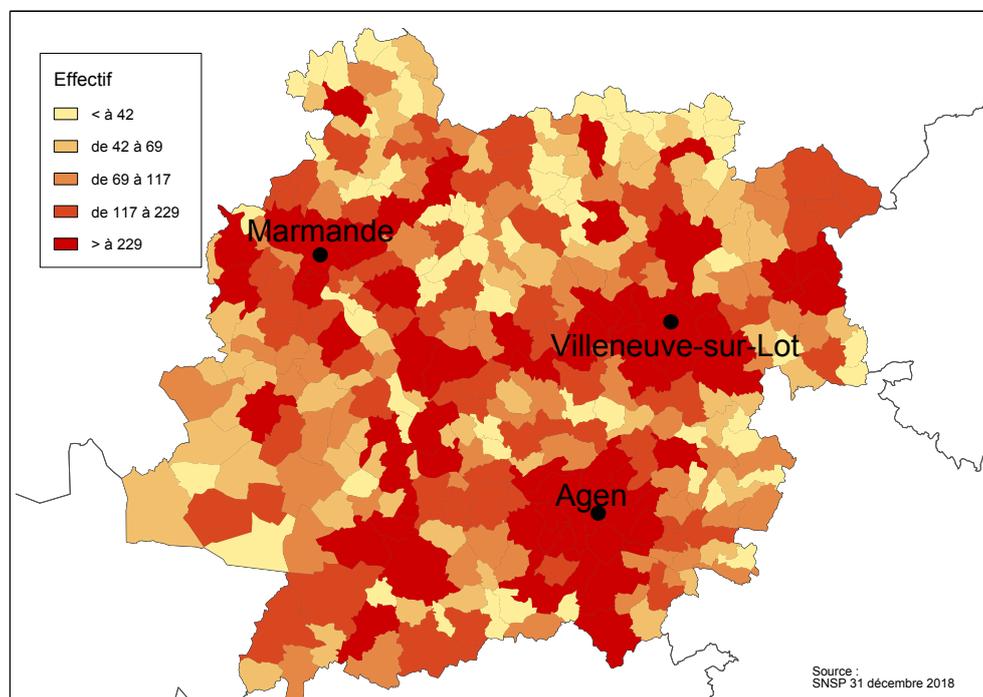
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Villeneuve-sur-Lot			
Nombre total de retraités	2 588	3 709	6 297
Retraités percevant un droit direct seul	2 463	2 495	4 958
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	201	215
Retraités percevant les deux à la fois	111	1 013	1 124
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	4,9%	4,9%
Agen			
Nombre total de retraités	2 350	3 881	6 231
Retraités percevant un droit direct seul	2 244	2 643	4 887
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	203	212
Retraités percevant les deux à la fois	97	1 035	1 132
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,2%	8,0%	8,8%
Marmande			
Nombre total de retraités	1 935	2 711	4 646
Retraités percevant un droit direct seul	1 856	1 866	3 722
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	131	143
Retraités percevant les deux à la fois	67	714	781
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	4,4%	4,0%

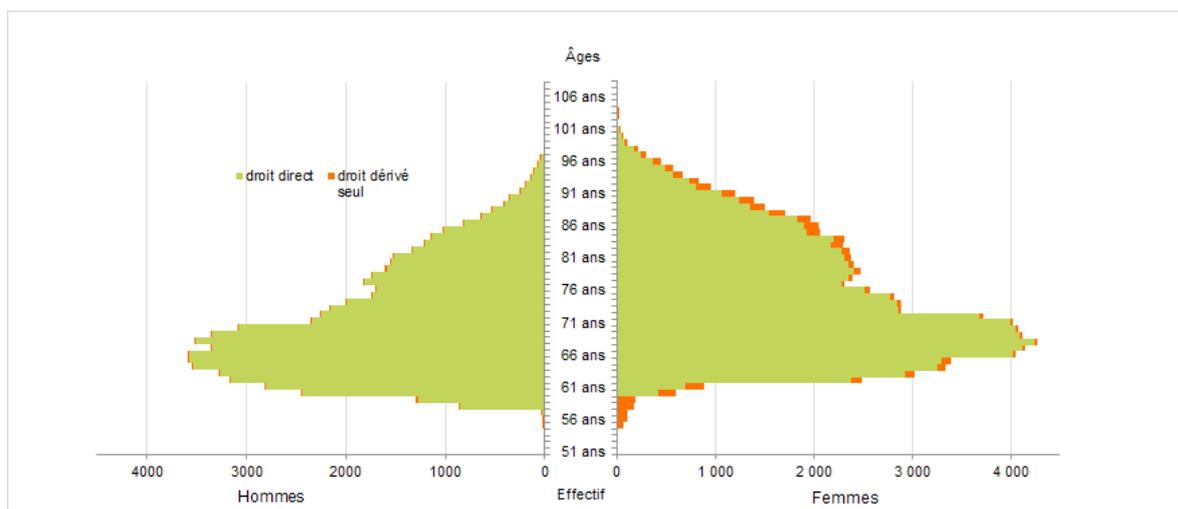
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 612	5 543	9 155
Droits directs (retraites personnelles)	3 314	4 081	7 395
Droits dérivés (retraites de réversion)	298	1 462	1 760
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	217	307	524
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 310	605	1 915
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,0 ans	74,5 ans	74,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	33,3%	30,3%	31,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	66 828	89 088	155 916
Retraités percevant un droit direct seul	64 374	64 321	128 695
Retraités percevant un droit dérivé seul	443	4 010	4 453
Retraités percevant les deux à la fois	2 011	20 757	22 768
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,6%	3,4%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 031	5 650	19 681
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,3 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	775 €	617 €	684 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 165 €	979 €	1 074 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,7%	52,4%	38,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

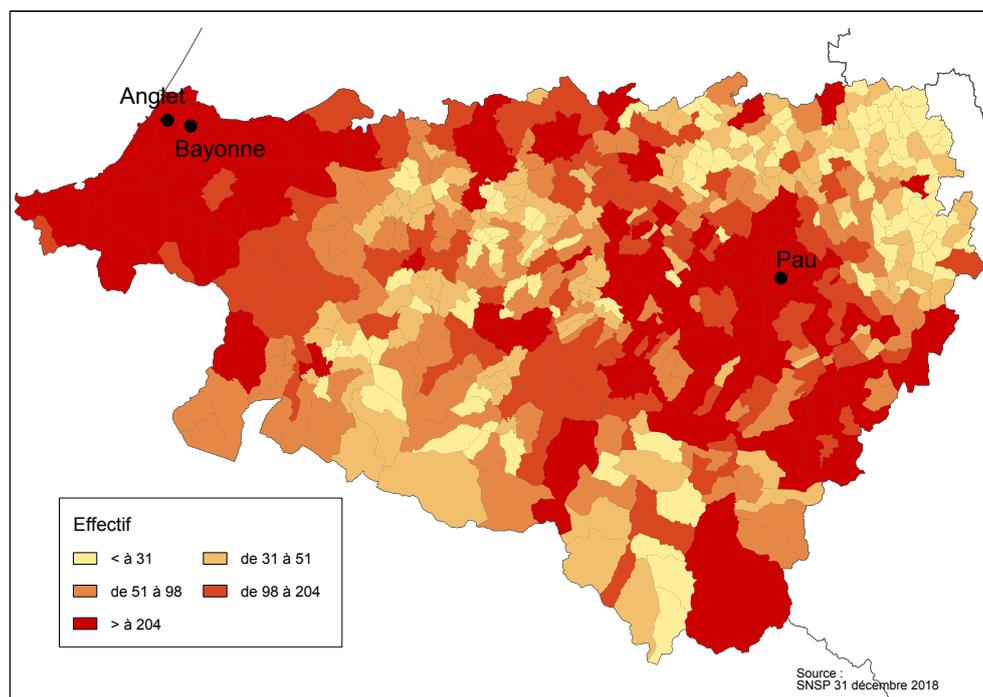
³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Pau			
Nombre total de retraités	6 423	10 060	16 483
Retraités percevant un droit direct seul	6 171	7 070	13 241
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	458	480
Retraités percevant les deux à la fois	230	2 532	2 762
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,2%	6,3%	6,3%
Anglet			
Nombre total de retraités	4 398	6 574	10 972
Retraités percevant un droit direct seul	4 271	4 759	9 030
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	266	275
Retraités percevant les deux à la fois	118	1 549	1 667
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,0%	3,2%	2,7%
Bayonne			
Nombre total de retraités	3 663	6 224	9 887
Retraités percevant un droit direct seul	3 523	4 233	7 756
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	292	309
Retraités percevant les deux à la fois	123	1 699	1 822
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,7%	6,7%	6,7%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.